

Le dernier Comité Technique de Réseau de l'Armée de l'Air de la mandature s'est tenu ce mardi 5 juin 2018 sous la présidence du DRH-AA, le GCA LOBJOIT, avec la participation exceptionnelle du Major General de l'Armée de l'Air (MGAA), le GCA TAPREST. L'IGAHC LEGRAND-LAROCHE, directrice de la DMAé et l'IGAHC REBERT directeur central du SIAé, étaient également présents. Ce CTR Air est à inscrire d'une pierre blanche car tous les acteurs étaient enfin présents.



LE SIAÉ DOIT FAIRE SES PREUVES SUR LE C130 J

CTR AIR

Le format actuel de ce CTR Air est aussi une dernière : transfert vers l'EMA de la DMAé (ex-SIMMAD), changement de statut de l'Ecole de l'Air de Salon de Provence - qui devrait devenir un EPSCP (Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel) le 1^{er} janvier 2019 - et décision unilatérale de la DRH-MD, soutenue par FO, de créer ex nihilo un CTR SIAé indépendant du CTR Air. La prochaine mouture du CTR Air, future instance de dialogue social de l'Armée de l'Air, sera donc orpheline de ses composantes importantes en effectif. Le général Rony LOBJOIT, DRH-AA, précise que ni l'Armée de l'Air ni le SIAé n'étaient demandeurs d'un CTR SIAé. Malgré tout, le SIAé restera toujours sous tutelle de l'Armée de l'Air.

La création de ces deux instances de dialogue « Air » qui traiteront des mêmes problématiques contribue à la segmentation des thématiques défendues par les Organisations Syndicales (OS) et à la perte de toute vision globale sur les dossiers communs (MCO Aéro, primes IMOMA /APRS, revalorisation des frais de missions, agents D49...). Pour la *CFDT-CFTC*, le CTR AIR actuel avait trouvé son rythme de croisière, n'en déplaise à certains.

Cette scission de CTR entre l'Armée de l'Air et le SIAé demeure aussi incompréhensible car contraire au principe des directives actuelles de réduction des instances dans la fonction publique. Après lecture des déclarations liminaires (en pièce jointe), la *CFDT-CFTC* et les autres OS n'ont pas manqué d'interpeller le GCA TAPREST, l'IGAHC LEGRAND-LARROCHE et l'IGAHC REBERT sur les questions d'actualité, telles que la future LPM 2019-2024, le statut du SIAé, les missions de la DMAé, les avancements 2018, les restructurations, le plan de charge SIAé ...

DMAÉ

Sur les questions concernant la création de la DMAé, l'IGAHC LEGRAND-LARROCHE précise que la Ministre des Armées n'a incriminé aucun service sur les mauvaises performances de notre MCO. Le principal changement résidera dans la contractualisation, répondant ainsi à une volonté de stratégie globale et à une verticalisation des futurs contrats qui contribueront à une meilleure identification des responsabilités pour les acteurs concernés. La directrice souhaite donc responsabiliser plus les industriels du secteur Aéro et gommer le plus possible les entrées étatiques. Le but est d'augmenter le taux d'activité des aéronefs tout en conservant la maîtrise du coût du MCO. L'impact sera organique et opérationnel permettant une meilleure réactivité des forces. Les flottes prioritaires sont: l'ATL2, Dauphin, Caracal, Panther et Tigre.

Pour garantir ce changement de stratégie contractuelle la DMAé doit augmenter sa professionnalisation. Cela passe par une pé-



DÉFENSE S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

rennisation des compétences et donc par un personnel au statut adapté. C'est dans cette optique que l'IGAHC LEGRAND-LARROCHE a demandé, et obtenu, de la ministre l'augmentation significative du contingent de personnels civils au sein de la DMAé.

Par quel biais la directrice de la DMAé va « civilianiser » les postes de sa toute nouvelle direction : BNE, poste 41-39-2, concours...? Ou, tout comme le SIAé, par le recrutement de contractuels (TCT, ICT)? La **CFDT** se réjouit de l'augmentation du nombre de personnels civils et suivra attentivement ce changement de cap.

Les Equipes Techniques (ET) réparties sur tout le territoire seront réorganisées. Il y aura un transfert des ET de Mont de Marsan et de Tours vers la BA106 de Mérignac à l'été 2018 comme annoncé et programmé.

Pour les ET restantes, l'IGAHC LEGRAND LARROCHE doit rapidement nous informer de ses intentions.

Les avancements des personnels 2018 de la DMAé seront assurés par la DRH-AA, afin de permettre aux agents concernés de ne pas subir de rupture dans leur déroulement de carrière. Les avancements 2019 seront assurés par la nouvelle direction de la DMAé.

La DMAé étant une direction d'administration centrale, sans service extérieur, tous les agents passent dans le périmètre central et seront donc gérés administrativement par le SPAC.

L'ensemble des personnels civils (fonctionnaires et OE, hors contractuels) de la DMAé bascule à l'EMA, ainsi que les personnels fonctionnaires actuellement DGA DO SMCO et mis pour emploi à la DMAé.

Lors cette manœuvre RH, les agents seront reçus individuellement afin de se voir notifier ce changement d'employeur. Cela se fera poste pour poste pour la plupart à l'exception d'environ 9 personnes impactées par une modification substantielle de leurs postes et suivis en AMR (Antenne Mobilité Reclassement).

SIAÉ:

Quelle sera la place et l'avenir du SIAé dans cette nouvelle stratégie de refonte du MCO?

C'est autour de ces questions cruciales que les principaux échanges ont eu lieu.

L'IGAHC REBERT et l'IGAHC LEGRAND-LARROCHE se veulent rassurant sur le sujet, ils rappellent que la ministre a exprimé sa volonté de garder le SIAé dans le giron étatique et de garantir un plan de charge suffisant pour les prochaines années. Le SIAé sera un acteur à part entière de cette verticalisation des contrats orchestrée par la DMAé. Le MGAA se veut également rassurant en nous informant que pour l'Armée de l'Air le SIAé joue un rôle fondamental et que c'est un outil industriel performant.

La directrice de la DMAé a indiqué avoir le souci de donner de la charge au SIAé. La reprise du C130J (super Hercule) au sein du SIAé est un premier exemple de verticalisation de contrat (et de responsabilisation) au profit du SIAé. Mais en contrepartie il est assez clair que le SIAé ne peut pas se louper sur cette responsabilité. On dirait même que son avenir en dépend... Autre exemple que donne la directrice : Associer le SIAé dans le projet du futur Hélicoptère Interarmées Léger (HIL).

L'IGAHC REBERT nous indique, que sa réflexion est portée sur les partenariats que doit créer le SIAé avec les industriels, pour s'insérer dans la verticalisation des contrats voulus par la DMAé. La stratégie fondamentale reste, pour le service, le développement





des solutions de réparation (et les agréments MGAA. associés en termes de navigabilité) afin de pérenniser ses savoirs et développer sa compétitivité.

de commerce) n'est donc pas une issue sur la période. viable sur le long terme. L'IGAHC LEGRAND LARROCHE ajoute que le statut « compte de commerce » devient rare voire unique au sein de l'État.

La crainte exprimée par les OS de voir à terme le SIAé devenir une SA (Société Anonyme), après un passage en EPIC, n'est pas une issue envisagée par l'IGAHC LEGRAND-LARROCHE; même si la tentation est forte pour les OS de faire une analogie sur les trajectoires subies de nos deux ex-mastodontes du MCO terrestre et naval (DCN et GIAT).

La CFDT-CFTC sera attentive aux dires des 2 directeurs, et espère que les paroles seront suivies d'actes (contractualisation et intégration sur nouveaux marchés). Outre la maintenance des aéronefs actuels, le SIAé doit avoir une vision claire de la charge et des contrats confiés par la DMAé.

LPM POUR L'ARMÉE DE L'AIR

Face aux réarmements d'anciens pays du tutelle de l'Armée de l'Air. Une centaine de bloc de l'Est et à la montée en puissance de personnels civils sont concernés. pays émergents, la France doit se mettre en phase et avoir une LPM ambitieuse pour garder sa place en tant que régulateur sur le plan international. « On s'inscrit dans une nouvelle dynamique, cette nouvelle dyna- Cela rentre dans le cadre des réformes et des le monde doit prendre conscience des avancées qui peuvent en découler... » dixit le L'évolution répond à une nécessité pour l'Ar-

Depuis 1994, l'Armée de l'Air a dû composer avec les restructurations successives. Cellesci représentent à ce jour une déflation de Concernant la question du statut, l'IGAHC 60% de son effectif et de ses dotations en LEGRAND-LARROCHE indique que les évolu- matériels. Cette LPM 2019-2024 est contions demandées par Bercy seront inconfor- forme aux souhaits exprimés par notre Artables pour l'exercice des missions dévolues mée, puisqu'elle permet pour la 1^{ère} fois deau SIAé, un statu quo pour le Siaé (en compte puis plus de 24 ans, une hausse des effectifs

> Dans le domaine budgétaire, l'objectif d'atteindre 2% du PIB pour le budget du ministère, annoncé par le président Macron devrait se mesurer en 2025...

> L'emploi du conditionnel n'est pas anodin puisque la planification prévue démontre qu'elle n'engage le gouvernement actuel qu'à hauteur de 25% de l'objectif final, les 75% restant étant à la charge du prochain gouvernement issu des élections présidentielles et législatives de 2022.

ECOLE DE L'AIR DES ÉLÈVES OFFICIERS DE SALON DE PRO-VENCE

L'école de l'air de Salon de Provence amorce un virage important dans son existence, puisqu'elle change de statut juridique et devient un EPSCP (Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel) sous

La formation des élèves sera dorénavant assurée en partenariat avec l'université d'Aix-Marseille.

mique infuse l'ensemble des personnels, tout évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche.



CTR AIR



ser son offre de formation en plaçant l'établissement dans le premier cercle de l'enseignement supérieur (validation des diplômes, attractivité de l'école dans la recherche ...)

Ce changement de statut permet aussi de nouant des partenariats avec d'autres éta- entreprises. blissements nationaux voir internationaux.

Le général AUTELLET, actuel directeur de l'établissement, précise que le Retex concerétudié et sert de référence. C'est tout à fait compatible avec le statut des personnels civils en place.



La **CFDT-CFTC** ne peut que regretter la scission de l'actuel CTR Air car elle ne voit pas l'intérêt de celle-ci. Presque tous les participants de ce CTR ont convenu que la forme actuelle répondait aux attentes de chacun. A bon entendeur... mais les dés sont jetés et... pipés?

La **CFDT-CFTC** entend demeurer une force de proposition quant à la réflexion sur l'évolution du SIAé dans le cadre de la réforme du MCO aéronautique. Nous n'attendrons pas passivement que les décisions soient prises. en son sein. La directrice de la DMAé doit fournir, comme elle s'y est engagée, un plan de charge au

mée de l'Air de se positionner afin de maitri- SIAé lui permettant de voir venir à long terme et d'avoir un projet industriel, garantissant ainsi la pérennité du service, la sérénité pour l'ensemble du personnel et au-delà la qualité de vie au travail que tout le monde s'accorde développer la recherche et l'innovation en aujourd'hui à associer à la performance des

La CFDT-CFTC attend aussi de la part de la Marine la contractualisation de visites NH90. nant l'Ecole Navale déjà sous ce statut a été Même si le DPMM ne semble pas émettre d'avis contraire à l'internalisation de visites, les actes se font attendre alors que l'avenir de l'antenne de Lanvéoc en dépend.

> Après une trop longue période de repli sur soi qui a entrainé pertes de compétences, souffrances au travail et démotivation, il apparaît que l'Armée de l'Air pourrait enfin retrouver une dynamique au sein de ses services ; si la LPM telle que présentée est respectée sur sa durée.

> La CFDT-CFTC sera vigilante à ce que la volonté affichée de civilianiser la DMAé se concrétise et, bien sûr, à ce que le SIAé soit pérennisé (statut, charge...) et que des emplois durables et de qualité pour tous soient garantis







Déclaration liminaire CTR AIR du 05 juin 2018.

Général, Mesdames, Messieurs

Le projet de LPM a été présenté par Mme la ministre le 9 février dernier. L'ambition chiffrée est notable et rompt avec les tendances des dernières LPM. Certaines mesures nous paraissent aller dans le bon sens, en particulier concernant les équipements des Forces et la reprise des recrutements, en particulier la hausse des effectifs de personnels civils. Toutefois, la *CFDT-CFTC* est méfiante quant au déroulement de cette LPM.

En effet en y regardant de plus près, les efforts tant en recrutement qu'en termes budgétaires sont répartis de façon inégale dans le temps. Ainsi concernant les effectifs, nous constatons que la hausse de 6 000 personnels se déroulera essentiellement après 2 022. De 2 019 à 2 022 seuls 1 500 personnels soient 25% supplémentaire dans notre ministère. Par la suite, c'est 1 500 par an mais nous savons tous que ces chiffres n'engagent pas le présent gouvernement mais celui qui sera nommé suite aux prochaines échéances électorales de 2 022.

Idem coté budget, où les deux tiers des efforts financiers sont prévus à partir de 2023. Compte tenu que les précédentes lois de programmation militaire n'ont jamais été réalisées dans leur totalité, cet étalement de la hausse des effectifs et du budget nous laisse méfiants.

De ce fait, rien ne peut nous assurer que le futur contrat sera respecté jusqu'au bout, nous l'avons constaté par le passé.

Le ministère affiche aujourd'hui une volonté tout à fait louable, d'améliorer le taux de disponibilité des équipements, particulièrement celui des aéronefs. La création de la DMAé rentre dans le cadre de cette réforme du MCO Aéronautique, même si la

constate qu'elle reprend dans la quasi-totalité les missions qui étaient confiées à la SIMMAD. Cependant, la *CFDT-CFTC* s'interroge sur plusieurs points, concernant le personnel civil, tels que :

- Quelle sera l'instance nationale auxquelles seront rattachés les agents ?
- Application du PAR ? Partiel ou total ?
- Mutation ou pas ?
- Rattachement au niveau de l'administration centrale ?
- Rattachement à quelles commissions d'avancement.... ???

Restons un instant au paragraphe « création d'instances », comment ne pas évoquer la création du CTR SIAé. La *CFDT-CFTC* ne souhaite pas rouvrir les débats mais réaffirme que ses élus au CTM ont voté contre. A l'heure actuelle, nous ne percevons toujours pas la plus—value de cette instance, sauf rajouter de l'inquiétude à l'inquiétude chez les personnels. Donc indirectement, c'est une des dernières fois que nous siégeons tous au sein de ce CTR de

l'Armée de l'Air version 2 014-2 018 ?

Revenons, un instant à la LPM et plus particulièrement sur les effectifs. La *CFDT* prend note que l'amendement sortant les effectifs du SIAé du plafond d'emploi du ministère a été adopté par le sénat dernièrement. La *CFDT-CFTC* espère que les députés en feront de même en 2^{ième} lecture, de plus ce n'est pas faute de les avoir sollicités sur ce sujet.

Nous constatons que les effectifs en général augmentent au sein de l'armée de l'air et du SIAé :

Pour la première, la *CFDT-CFTC* ne peut que se féliciter de voir une quotité de postes dits HA-MEL se concrétiser ;

Et pour le second, le nombre de contractuels qui augmente sans cesse, on se demande si c'est actuellement le statut à la mode. Si nous pouvons comprendre l'intérêt de la réactivité d'embauche pour ce statut, la *CFDT-CFTC* n'admet pas que des postes historiquement occupés par des ouvriers de l'état soient pourvus ainsi, et que des postes pouvant être ouverts à la BNE ou au recrutement de fonctionnaires le soient également. A chacun son statut, sa place et ses spécificités.

Statut, celui des personnels ? Non celui du SIAé. Suites aux diverses bilatérales, les trois options envisageables restent d'actualité. Certains affichent clairement leur position quand d'autres sont plus prudents. Pour la *CFDT-CFTC*, la prudence semble de mise car nous continuons à penser que la preuve n'est pas faite que l'aménagement, sans bouleversement, du statut actuel ne permettrait pas de régler les difficultés actuelles notamment de répondre à des appels d'offres étatiques.

A défaut de co-contracter avec d'autres industriels, le directeur central du SIAé a évoqué des fermetures possibles pour une antenne de l'AIA Bretagne et une de Clermont-Ferrand, si les états-majors, via le maître d'ouvrage délégué (la DMAé), n'assurent pas l'activité après l'arrêt d'exploitation de certains aéronefs (Alouette 3, Puma). Encore un facteur anxiogène pour les personnels même si la Marine estime que le MCO du NH90 doit être internalisé au SIAé.

La *CFDT-CFTC* tient à remercier vos services pour les présentations réalisées tout au long de la mandature et pour leur professionnalisme.

Nous vous remercions de votre attention.